

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 21 juin 2023, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, président.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Catrevaux, M. Néar, M. Valiente, Mme Maillot, M. Peuron, M. Crolas, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot, Mme Le Floch, Mme Houssaye.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Tébaud donne procuration à Madame Catrevaux

Mme Pasquier donne procuration à Mme Le Floch

Mme Dalino Donne procuration à M. Néar

Mme Le Mouél Donne procuration à Mme Masselot

Absents :

Mme Guillerme

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Absents : 5

Nombre de pouvoirs : 4

Votants : 16

2023-024 – RESIDENCE ROZ AVEL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES

Monsieur Christian SEBILLE lit le rapport suivant :

Il appartient au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de procéder à des changements sur le tableau des effectifs de la résidence ROZ AVEL, en fonction des nécessités de service.

Aussi, il est proposé de modifier comme suit le tableau des effectifs de l'EHPAD pour faire face aux évolutions des organisations en besoins du service

Au 1^{er} Juillet 2023

Suppression : 1 poste Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ème}

Création : 1 poste adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

Suppression : 1 Poste adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 17.50 /35^{ème}

Création : 1 poste Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 10.5 /35^{ème}

Au 1^{er} juillet 2023

ANNULE ET REMPLACE cette ligne de délibération 2023 -20 du Conseil d'administration du 23/05/2023

La modification de poste suivant :

L'agent concerné par cette évolution de temps de travail, a bénéficié au 1^{er} juin 2023 d'un avancement de grade. De ce fait l'évolution de la Durée Hebdomadaire de Service concerne le grade suivant :

Suppression : 1 poste Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 28/35^{ème}

Création : 1 poste adjoint technique principal de 1^{ère} classe à 31.50 /35^{ème}

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- APPROUVE d'approuver les modifications ci-dessus mentionnées

- AUTORISE Monsieur le président ou son représentant à signer tous les actes et documents en vue d'accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyal, le 29 juin 2023

La vice-présidente


Danielle CATREVAUX



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.